

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SESSION ORDINAIRE 2002-2003

COMPTE RENDU

ANALYTIQUE

de la séance plénière du

JEUDI 15 MAI 2003

SOMMAIRE

COMMISSIONS

PRISE EN CONSIDERATION - REPRISE DU VOTE RESTÉ SANS RÉSULTAT

QUESTION D'ACTUALITE

de Mme Caroline Persoons et de M. Christos Doulkeridis (survol de nuit de Bruxelles) et réponse de M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur

ORDRE DES TRAVAUX

QUESTIONS D'ACTUALITE

de MM. Alain Adriaens et Serge de Patoul (sacs poubelles blancs) et réponse de M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur;

de M. Jos Van Assche (sécurité des distributeurs automatiques de billets dans le métro bruxellois),

de M. Joël Riguelle (entrée dans les bus par la porte avant),

de M. Bernard Ide (vélos dans les métros),

et réponses de M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente;

de M. Stéphane de Lobkowicz (réduction de la fiscalité),

de Mme Dominique Braeckman (condamnation d'Amina Lawal),

et réponses de M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique.

PROPOSITION DE RESOLUTION INVITANT LE GOUVERNEMENT REGIONAL A DEMANDER AU GOUVERNEMENT FEDERAL L'ABROGATION DE LA LOI DU 11 AVRIL 1994 ORGANISANT LE VOTE AUTOMATISE

Discussion (Orateurs: Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse, MM. Joël Riguelle et Alain Adriaens)

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A L'ETABLISSEMENT, L'EXECUTION ET LE SUIVI D'UN PLAN NATIONAL CLIMAT, AINSI QUE L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

Discussion générale (Orateurs: MM. Joseph Parmentier, rapporteur et Alain Adriaens)

Adoption des articles.

QUESTIONS ORALES

de M. Denis Grimberghs (accord tripartite pour l'installation des institutions européennes à Bruxelles),

de M. Denis Grimberghs (vente de la Cité administrative de l'Etat),

de Mme Marion Lemesre (cohérence des mesures fiscales dans les quartiers défavorisés prises au niveau fédéral et au niveau régional)

et réponses de M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique;

de Mme Amina Derbaki Sbaï (investissements et industries culturelles) et réponse de M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement;

de Mme Adelheid Byttebier (concertation entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande ou la Province du Brabant flamand sur la jonction des itinéraires cyclables) et réponse de M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente;

de Mmes Marie-Jeanne Riquet et Anne-Françoise Theunissen (groupements d'employeurs);

de M. Jean-Luc Vanraes (politique de suspension en cas de refus d'emploi);

et réponses de M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement;

de Mme Adelheid Byttebier (nécessité d'un renforcement drastique de la sécurité routière) et réponse de M. Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie, de l'Aide Médicale Urgente.

VOTES NOMINATIFS

sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution invitant le gouvernement régional à demander au gouvernement fédéral l'abrogation de la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé

et sur le projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan National Climat, ainsi que l'établissement de rapports dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

Présidence de Mme Magda DE GALAN, Présidente

- La séance est ouverte à 14 h.40.

Mme la Présidente .- Par lettre du 13 mai 2003, le groupe MR communique des modifications à la composition :

- de la commission des finances;
- de la commission de l'aménagement du territoire;
- de la commission de l'environnement;
- et de la commission des affaires économiques.

Elles figureront au compte rendu analytique et au compte rendu intégral de cette séance.

REPRISE D'UN VOTE NOMINATIF

Mme la Présidente .- L'ordre du jour appelle la reprise du vote nominatif resté sans résultat (application de l'art. 48.3 du Règlement), sur la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz, Mesdames Adelheid Bytbeier et Caroline Persoons) modifiant l'ordonnance du 18 juillet 2002 modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (n°A- 427/1-2002/2003).

Mme Marion Lemesre .- Etant donné que certains bancs de la majorité sont fort dégarnis, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure.

Mme la Présidente .- Nous allons suspendre la séance jusqu'à 15h.

- La séance suspendue à 14 h.45 est reprise à 15 h.

- La proposition est prise en considération par 51 voix et 5 abstentions (voir vote nominatif n°1 en annexe).

M. Benoît Cereixe .- Je tiens à justifier l'abstention de notre groupe qui considère scandaleux que les conflits incessants au sein de la majorité concernant cette prise en considération aient pris le Parlement en otage.

M. Rudi Vervoort .- Il me semble que Mme Lemesre veuille justifier un vote positif; quand j'avais tenté de faire de même, cela me fut interdit. Le règlement a-t-il changé?

Mme Marion Lemesre .- Je ne demande pas la parole pour justifier mon vote mais bien pour demander l'urgence pour l'examen de la proposition qui vient d'être prise en considération. (*Colloques*)

Mme la Présidente .- Votre demande est-elle appuyée? Je constate que c'est le cas.

- L'urgence est adoptée par assis et levé.

Mme la Présidente .- La Commission de l'Aménagement du Territoire se réunira à 16 heures.

M. Christos Doulkeridis .- Je constate que pour exercer nos fonctions au sein de cette Assemblée, il faut être doté

d'une bonne dose d'humour et être capables de prendre du recul!

Vu ce qui a été écrit et dit ces derniers jours sur le sens des responsabilités des Ecolos au sein du gouvernement fédéral, je me demande si Mme Lemesre se rend bien compte de la pertinence de sa requête.

Ecolo est venu aujourd'hui afin de voir si la majorité atteindrait le quorum, qu'il comptait assurer de toute manière. (*Colloques*)

QUESTIONS D'ACTUALITE

Survol de nuit de Bruxelles

Mme Caroline Persoons .- Concernant le survol de Bruxelles, un accord a été obtenu par le fédéral concernant 3,2 vols par nuit. Les routes dites Onkelinx ont-elles reçu l'aval du gouvernement bruxellois et sont-elles dans la ligne de l'accord de janvier 2003?

M. Christos Doulkeridis .- Quelle est la nature de l'accord de M. de Donnea aux routes Onkelinx; M. de Donnea a-t-il agi en concertation et au nom de son gouvernement?

Concernant l'évolution du dossier, M. Gosuin déclarait il y a quelques jours que, si les routes préconisées ne respectaient pas l'accord de janvier, il prendrait la responsabilité de réactiver l'arrêté actuellement suspendu. Cela est-il toujours vrai?

Quelle est la position du gouvernement face au risque du survol de zones bruxelloises plus densément peuplées ou de type Seveso?

Enfin, comment se fait-il que M. Delathouwer ait interdit à un fonctionnaire, M. Boileau, de s'exprimer lors d'une audition en commission, alors que ce même fonctionnaire faisait plusieurs déclarations à la presse?

Pourrons-nous enfin l'auditionner?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- C'est avec des pieds de plomb que nous avons dû, suite à la proposition du gouvernement fédéral de l'époque, accepter les termes de l'accord du 24 janvier 2003. Celui-ci comportait, entre autres, l'acceptation de 3,2 survols nocturnes de Bruxelles à condition de privilégier le passage sur les routes les moins peuplées.

Aucune proposition faite depuis n'a respecté cet accord, raison pour laquelle le gouvernement bruxellois se réserve le droit, si le gouvernement fédéral passait outre, de remettre en oeuvre l'arrêté s'y opposant.

Le gouvernement a décidé de retourner au tracé précédemment refusé. En effet, le tracé Onkelinx vise à survoler le site Seveso à 70m seulement du projet initial, au-dessus des zones les moins densément peuplées. A raison, le ministre-président a acquiescé à cette proposition conforme à l'accord du 24 janvier.

La problématique de la sécurité aérienne n'est pas de notre ressort. Néanmoins, le gouvernement a pris en connaissance de cause les décisions qui s'imposent. La Région est prête à collaborer à tout plan fédéral.

J'ai écrit au ministre des Transports pour lui demander le contenu intégral de l'accord passé il y a une dizaine de jours pour connaître les contours isolation de bruit et pour que la société BIAC renonce à son recours contre notre arrêté. Ce retrait était une condition expresse de l'accord. Enfin, le ministre des Transports est seul compétent pour donner des instructions à ses fonctionnaires.

Mme Caroline Persoons .- J'insiste pour que les principes de l'accord de janvier 2003 soient respectés et pour leur mise en oeuvre intégrale.

Le délai du 12 juin pour la mise en application de la route Onkelinx est-il toujours d'actualité?

M. Christos Doukeridis .- Je remercie le ministre Gosuin de son attitude mesurée. Vous affirmez que la route Onkelinx - de Donnea est celle de l'accord. Or, la nouvelle ministre affirme le contraire. Qu'en est-il?

C'est la sécurité terrestre sur le territoire de Bruxelles qui nous intéresse. Ce n'est pas une compétence fédérale. Comment les autorités bruxelloises peuvent-elles s'organiser pour faire face à une situation non désirée?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- La nouvelle proposition de tracé est la même que la proposition initiale à 70m près. Elle est conforme à l'accord du 24 janvier.

Je refuse de m'enfermer dans le débat sur la sécurité. En effet, aller au bout de cette idée reviendrait à faire fermer l'aéroport de Bruxelles- National car on devra toujours survoler une partie de Bruxelles. En outre, pourquoi y aurait-il des problèmes de sécurité seulement la nuit? Le seul critère valable à mon sens est de choisir les voies les moins densément peuplées. C'est ce qui a été fait.

ORDRE DES TRAVAUX

M. Benoît Cerexhe .- Je viens de recevoir une convocation pour une séance de la commission de l'Aménagement du territoire à 16h en même temps que la séance plénière. C'est inadmissible et contraire au règlement. Je propose que la Commission se réunisse après la séance plénière.

Mme la Présidente .- En son temps, une demande analogue de M. Clerfayt a été acceptée. Vu le déblocage de la situation, la commission peut se réunir.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Sacs poubelles blancs

M. Alain Adriaens .- Le 14 mars, je vous avais interpellé au sujet des sacs poubelles blancs. Vous m'aviez dit alors que des avertissements seraient donnés dès le 1er avril. Début mai, des amendes de 15 euros, qualifiées "d'avertissement payant", ont été infligées à ceux qui n'utilisaient pas les sacs réglementaires, pour motif de "dépôt clandestin". Cette action de l'ABP correspond-elle à ce que vous aviez annoncé? Est-il normal qu'une amende de 150 euros soit réclamée alors que tous les modèles de sacs n'étaient pas encore disponibles début avril? Comment se passe la communication avec l'ABP et les 19 communes? Quels sont les recours possibles pour ceux qui ont été sanctionnés sans avoir reçu d'avertissement?

M. Serge de Patoul .- L'opération des sacs blancs est excellente et a transformé Bruxelles. L'imposition d'une taxe immédiate est néanmoins brutale. Une grande partie de la population n'est pas au courant. Serait-il possible de prévoir une période moratoire pour assurer l'information?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Je n'approuve pas la manière d'agir de l'ABP. J'ai demandé qu'un avertissement préalable soit adressé et que l'application du règlement n'ait lieu qu'en cas de récidive.

Nous rencontrons chaque mois les 19 communes afin que des actions de sensibilisation à l'usage du sac blanc soient mises en place.

En réponse à M. de Patoul, je n'hésite pas à prendre des mesures contraignantes et impopulaires pour faire appliquer le règlement. Je n'accorderai plus de périodes moratoires. Quand une décision a été prise, le politique doit garder le cap.

En ce qui concerne les recours, j'invite ceux qui ont fait l'objet d'un avertissement payant à faire valoir qu'ils n'ont pas reçu d'avertissement préalable.

M. Alain Adriaens .- J'espère, dès lors, que l'ABP ne relancera pas automatiquement ceux qui n'ont pas payé.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Ils ont le droit d'être entendus et doivent suivre les instructions indiquées sur le document qu'ils ont reçu.

M. Serge de Patoul .- Toute personne qui devra payer aura été avertie. Je soutiens le ministre quand il dit qu'il faut garder le cap en politique.

Protection des distributeurs automatiques de tickets dans le métro bruxellois

Monsieur Jos Van Assche (en néerlandais) .- Le réseau de métro bruxellois compte 109 distributeurs automatiques de tickets qui permettent aux voyageurs d'acheter des titres de transport valides lorsque les guichets sont fermés. La STIB a toujours officiellement prétendu que les distributeurs de tickets étaient à l'abri du vol. Les services de sécurité soupçonnaient toutefois qu'une bande spécialisée opérait, qui dérobaient des billets de banque et des cartes Proton. C'était une activité lucrative, puisqu'un voleur peut dérober jusqu'à 120 euros avec une carte Proton sans connaître le code secret de cette carte. Par ailleurs, un drogué a été arrêté à la station Porte de Hal alors qu'il extrayait du distributeur un billet de 50 euros marqué par les services de sécurité. Il est dès lors étrange que le porte-parole de la STIB soutienne que les distributeurs automatiques de tickets sont relativement sûrs.

Ces distributeurs de tickets font-ils l'objet d'une surveillance particulière ou permanente ? Le ministre sait-il quelque chose à propos de l'enquête judiciaire ? A-t-on une idée de la manière dont les cartes Proton ont été volées ?

(Président : Monsieur Jan Béghin)

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- En avril, la STIB a constaté une baisse du niveau de qualité des distributeurs automatiques de tickets du fait du vandalisme.

Nous avons appris via la presse qu'un Russe avait été interrogé. Cette personne opérait dans différentes stations. La STIB a décidé que la surveillance générale renforcerait son contrôle sur les distributeurs de tickets. La possibilité a également été examinée d'installer des autocollants sur ces appareils afin de mettre en garde les usagers. La STIB a aussi examiné combien coûterait le remplacement des écrans tactiles par des touches.

Monsieur Jos Van Assche (en néerlandais) .- Je remercie le Ministre-Président de sa réponse technique. Je ne dispose toutefois pas du bagage technique nécessaire pour engager un débat poussé avec lui sur le sujet. Je suis satisfait qu'une action soit entreprise. Il serait toutefois préférable d'éviter le vol de cartes Proton en remplaçant les appareils actuels.

Entrée dans les bus par la porte avant

M. Joël Riguelle .- Sur certaines lignes de bus l'entrée n'est plus autorisée maintenant que par la porte avant. Or, cet accès est plus étroit afin de garantir plus de sécurité au chauffeur. L'initiative de la montée par l'avant ne va-t-elle pas générer des files et entraîner des retards ? Qu'en sera-t-il des passagers encombrés de bagages ou accompagnés d'enfants en pous-

sette ? La suppression des oblitérateurs au bout des bus est positive s'il s'agit là d'un pas vers la gratuité des transports en commun. Dans le cas contraire, cela ne favorisera pas la fluidité des transports.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente.- La montée à l'avant est un élément de la stratégie de la STIB en faveur de la valorisation du travail de chauffeur et d'une augmentation du contrôle social. En effet, l'expérience montre que ce système dissuade la fraude et le vandalisme. Si la montée par l'avant du bus devient obligatoire le débarquement par les portes latérales et arrières le sera aussi. Sur les lignes pilotes le passage central a été adapté ce qui permet de se déplacer facilement dans le bus même avec des bagages ou une poussette. Il est prévu que seule la ligne 12, en direction de l'aéroport international de Zaventem, gardera l'accès par toutes les portes.

La suppression des oblitérateurs n'est pas un pas vers la gratuité.

Ce système va créer une convivialité nouvelle.

M. Joël Riguelle .- Je doute que cette décision soit profitable à la fluidité des transports en commun.

Vélos dans les métros

M. Bernard Ide .- Selon la presse, la STIB prévoit l'assouplissement des règles de transport des vélos dans le métro. Quand la nouvelle réglementation sera-t-elle d'application ? Il semblerait que le tarif du vélo-pass passerait de 1,40 euro à 10 euros. Cette mesure ne découragera-t-elle pas l'intermodalité et les utilisateurs occasionnels ? Comment ce vélo-pass sera-t-il délivré ? Les usagers qui bénéficient de la gratuité ou de tarifs préférenciels devront-ils paradoxalement acheter le vélo-pass ? Enfin, quelles seront les futures dispositions pour l'intermodalité du vélo avec les trams et les bus ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente.- La STIB prévoit effectivement de modifier son règlement pour faciliter le transport de vélos sur son réseau. Les heures pendant lesquelles les vélos peuvent être emportés seront étendues et les escaliers mécaniques et les ascenseurs pourront être utilisés. Ce règlement doit être encore adopté par les organes de gestion de la STIB. Il est prévu que ce règlement soit d'application en juin 2003.

Le vélo-pass n'a pas été supprimé et aucun chiffre n'a été cité pour l'augmentation de son tarif. Il peut paraître légitime d'augmenter son prix car le tarif actuel pour ce titre, valable un an, est purement symbolique. De plus, le nouveau règlement offre un service plus large qui doit être comparé à celui offert à n'importe quel usager qui porte un paquet volumineux. Il pourrait être intéressant d'offrir la possibilité d'acquiescer un ticket d'un jour au lieu d'un pass valable toute une année. Il sera fait en sorte que le nouveau pass soit aussi disponible dans les points de vente du réseau métro. L'extension des tarifs préférentiels au vélo-pass ne doit pas être envisagée et aucune compensation régionale n'a été prévue dans ce but.

La possibilité d'étendre l'autorisation d'accès des vélos aux tramways et aux autobus est examinée, mais il est prématuré d'en parler.

Réduction de la fiscalité

M. Stéphane de Lobkowicz .- Dans un tract électoral, il est dit que la fiscalité a été revue à la baisse dans la Région de Bruxelles-Capitale. Quels arguments employez-vous pour justifier cette déclaration alors que dans le concret tout semble dire le contraire?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Constitutionnellement, la tutelle que la Région exerce sur les communes ne lui permet pas de leur imposer des limites au niveau fiscal.

Concernant la fusion de la radio-télé-redevance et de la taxe régionale, ceux qui possédaient déjà un poste de radio ou de télé et qui payaient leur redevance font désormais une économie d'environ 100 euros.

Cette taxe régionale sert à financer des services d'intérêt général et non les régies de radio ou de télé.

Enfin, nous avons fait réduire les droits d'enregistrement pour l'achat d'un premier logement afin d'inciter les gens à rester ou revenir à Bruxelles. On espère compenser la réduction des impôts par une augmentation du chiffre d'affaires global. Nous avons réduit les taux des droits de succession pour les héritages en ligne directe, mais nous ne pouvons pas tout réduire.

M. Rudi Vervoort .- Je précise que, grâce à l'appui du PS, certaines catégories de bas revenus sont dorénavant exemptées de taxe régionale.

M. Stéphane de Lobkowicz .- Le ministre ne fait que répéter mes questions au lieu d'y répondre. Les taxes communales ont augmenté. Pour la taxe régionale, il y a aussi une augmentation globale. Pour les successions en ligne indirecte, les droits de succession sont les plus élevés au monde.

(Présidence: Mme Magda De Galan)

Condamnation d'Amina Lawal

Mme Dominique Braeckman .- Nous avons tous été fort émus par la condamnation à mort par lapidation d'Amina Lawal au Nigéria.

Nous avons d'ailleurs voté une résolution s'y référant soutenue par tous les partis démocratiques.

Celle-ci invitait le gouvernement fédéral à exercer une pression sur les autorités du Nigéria afin d'y faire abolir la peine de mort, que tous les droits d'appel prévus soient respectés et que la sentence ne soit pas exécutée.

Amnesty International se mobilise et les mails circulent à l'approche du jugement prévu pour le 3 juin. Quelles suites avez-vous données à la proposition de résolution?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- La Belgique et l'Union européenne suivent activement ce dossier. Dans sa déclaration au nom de l'Union, la présidence a rappelé sa préoccupation quant au rejet du premier recours.

L'Union espère que tous les recours possibles puissent être exercés. Elle poursuit des démarches confidentielles pour une issue favorable de ce cas.

Mme Dominique Braeckman .- Une action est-elle menée en ce moment-même?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Celles-ci sont constamment en cours. Au sein de l'Union européenne, l'espoir subsiste.

- La séance du Conseil suspendue à 16 h 10 est reprise à 16 h.20.

PROPOSITION DE RESOLUTION (DE M. JOËL RIGUELLE) INVITANT LE GOUVERNEMENT REGIONAL A DEMANDER AU GOUVERNEMENT FEDERAL L'ABROGATION DE LA LOI DU 11 AVRIL 1994 ORGANISANT LE VOTE AUTOMATISE

Discussion

Mme Anne-Sylvie Mouzon, rapporteuse .- La proposition de résolution de M. Riguelle a été rejetée par 10 voix contre 2. Certes, les commissaires ont apprécié les avantages du vote automatisé mais ils ont retenu aussi qu'un tel vote coûte cher. En outre, il n'offre pas toutes les garanties de fiabilité et de transparence. Il s'avère enfin difficile à l'usage.

Il est préférable de laisser le parlement fédéral examiner le problème. Pour plus de détails, je vous renvoie au rapport écrit.

M. Joël Riguelle .- La résolution a connu un sort négatif en commission. Toutefois, tous les groupes démocratiques ont fait part de leurs préoccupations quant à la fiabilité du vote automatisé et à son contrôle démocratique par les citoyens.

La résolution ne fut pas motivée par un refus de modernité mais bien par un souci de transparence. Il est dommage que nous n'ayons pu poursuivre ce débat. Nous devons tirer les conclusions des expériences menées dans le pays: elles montreront sans doute la nécessité d'un système de contrôle par crayon optique ou ticketing.

J'en appelle à la vigilance de tous les groupes. Ne laissons pas notre démocratie entre les mains d'experts.

M. Alain Adriaens .- De nombreuses critiques ont été exprimées en commission à l'encontre du vote électronique. Citons le manque de transparence de la technique, le manque de confiance des électeurs ou encore la difficulté d'utiliser les appareils. En outre, dispenser les citoyens de participer au dépouillement flatte leur antipolitisme.

Certaines critiques ont amené le fédéral à lancer des expériences dans quatre communes pour le contrôle du vote électronique et à envisager un moratoire sur l'extension de ce système. Face aux doutes exprimés, la majorité a opté pour une attitude fermée en rejetant le projet au lieu de l'amender.

Ecolo n'approuve pas des conclusions aussi politiciennes.

- La discussion est close.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A L'ETABLISSEMENT, L'EXECUTION ET LE SUIVI D'UN PLAN NATIONAL CLIMAT, AINSI QUE L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU PROTOCOLE DE KYOTO

Discussion générale

M. Joseph Parmentier, rapporteur .- Ce projet d'ordonnance concrétise cet accord de coopération en mettant en oeuvre la "Commission nationale Climat".

Cette initiative ne pouvait plus souffrir aucun retard. Il fallait donner un signal clair à la population en mettant en place les structures nécessaires.

Aucun commentaire particulier n'a été exprimé au cours de nos travaux et le Conseil d'Etat n'a émis aucune observation. Ce projet d'ordonnance a été voté à l'unanimité.

M. Alain Adriaens .- Ecolo incite le gouvernement à aller de l'avant dans cette problématique. Un rapport européen

montre que la Belgique est un des plus mauvais élèves de l'Union en matière de diminution des émissions de CO.

Les discussions byzantines entre les différentes entités sont ridicules au vu des enjeux et des résultats. Il faut cesser ce jeu et passer aux décisions.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur .- Je me félicite de cette unanimité encourageante.

- La discussion générale est close.

- Les articles sont adoptés sans observation.

- La séance du Conseil suspendue à 16 h.30 est reprise à 17 h.15.

QUESTIONS ORALES

L'accord tripartite pour l'installation des institutions européennes à Bruxelles

M. Denis Grimberghs .- Vous aviez annoncé, il y a plusieurs semaines, que l'accord de coopération signé le 18 décembre dernier entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif au quartier Léopold-Shuman, devrait être complété par l'adoption d'un protocole d'accord tripartite à conclure avec la ville de Bruxelles et les communes d'Ixelles et d'Etterbeek.

Où en est la négociation de cet accord tripartite? Confirmez-vous que les délais prévus dans l'accord de coopération ne courent qu'à partir de l'adoption de cette convention tripartite?

Une des dispositions de l'accord de coopération prévoit le transfert dans la "zone de service public" de l'îlot Van Maerlant, d'une part, des 9.300 m de logements prévus dans le bloc C du Résidence Palace et, d'autre part, des 1.400 m de logements prévus au PRAS à côté du Juste Lipse II, tout en prévoyant la possibilité d'un garage pour autocars et d'un espace dégagé à front de la rue Van Maerlant.

Comment ont été évalués les 9.300 m² de logements du bloc C du Résidence Palace et les 1.400 m² de logements prévus au PPAS à côté du Juste Lipse II?

L'abandon de la construction de logements en contrebas du Résidence Palace à côté du Juste Lipse II n'est-elle pas incompatible avec le PRAS qui a classé cette partie de la parcelle en zone de logements à caractère résidentiel?

Dans la résolution concernant l'implantation des institutions, approuvée par le Conseil de la Région bruxelloise le 21 février, le parlement a demandé au gouvernement de lui présenter dans les meilleurs délais les cahiers de charge des ventes de terrains appartenant à la Région. J'attire aussi votre attention sur un point de notre recommandation qui insistait sur la continuité du logement le long de la chaussée d'Etterbeek et préconise la modification du PPAS permettant la détermination d'un programme logement en contrebas du Résidence Palace.

Elle disait également que le PPAS devrait s'efforcer de compenser le renoncement à la réaffectation partielle en logement des bâtiments A et C du Résidence Palace à la suite de la décision relative à la localisation des sommets européens dans le Résidence Palace.

Au moment de la délivrance du permis d'urbanisme pour la localisation du centre international de presse dans le bâtiment C du Résidence Palace, le secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme jugeait que le PPAS 60/13 de la ville de Bruxelles n'était pas assez ambitieux en ce qui concerne la production et la localisation des logements en contrebas du Résidence Palace. Le gouvernement bruxellois a-t-il toujours l'objectif d'assurer un programme ambitieux de logements le long de la chaussée d'Etterbeek?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Je souhaite apporter quelques corrections à vos propos. L'accord tripartite et l'accord de coopération portent sur le quartier Léopold-Schuman et pas seulement sur l'installation des institutions européennes.

L'accord de coopération porte aussi sur le développement harmonieux du quartier. Il a été signé le 17 janvier 2003. Il se déclinera en un protocole tripartite associant les communes d'Ixelles et Etterbeek et la ville de Bruxelles. Les délais relatifs à sa mise en oeuvre ne commenceront à courir qu'à partir du moment où le protocole aura été conclu entre les différentes parties. Or, il demeure actuellement un point d'achoppement avec la ville de Bruxelles.

Les 9.300 m² de logements compensatoires, initialement prévus dans le bloc A du Résidence Palace, ont été transférés sur le Van Maerlant. C'est également le cas pour les 1.400 m² de logements inscrits au PPAS pour l'extension du Juste Lipse. Ces chiffres sont déterminés en application de la circulaire relative aux charges d'urbanisme.

L'édification de logements de qualité à l'arrière du Juste Lipse n'est pas compatible avec l'espace disponible. Par contre, le bloc E du Résidence Palace est bien affecté à du logement.

Le gouvernement a la volonté de rétablir la mixité dans le quartier. Il faut toutefois respecter les normes d'habitabilité d'un logement et éviter d'en faire à tout prix. Dans ce cadre, je vous renvoie à mes "Axes directeurs" publiés il y a un an. Mon objectif est bien de rétablir du logement dans le quartier européen.

M. Denis Grimberghs .- J'aimerais vous voir appliquer vos "Axes directeurs". Malheureusement, ces intentions courageuses ne se mettent pas en oeuvre. Pire, votre première décision est contraire à ce qui était prévu. Vous confirmez aussi qu'il n'y aura pas de logement là où le PRAS le prévoit. C'est une infraction urbanistique énorme.

Contrairement aux affirmations de M. Draps, vous prenez la barre minimaliste pour le logement. J'attends toujours le premier mètre carré de logement.

Vous dites qu'il y a des problèmes avec la ville de Bruxelles. Or, le conseil communal a approuvé le texte tandis que la commune d'Etterbeek ne l'a même pas encore reçu.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- La ville de Bruxelles a approuvé unilatéralement un texte proposé par elle-même.

M. Denis Grimberghs .- C'est faux. Le texte avait été modifié sur un point à la demande du fédéral. C'est ce texte qui est passé au Collège.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Nous avons prévenu que nous ne signerions pas ce texte amendé. Cependant, cela ne provoque pas de retard. Nous avons le temps d'arriver à un bon accord. Tout va de l'avant.

M. Denis Grimberghs .- La vente des terrains de la Région reste inexécutée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Les procédures suivent leur cours. Nous savons ce que nous allons vendre.

M. Denis Grimberghs .- Cela fait longtemps que cette vente aurait dû avoir lieu.

La vente de la cité administrative de l'Etat

M. Denis Grimberghs .- Vous n'ignorez pas les critiques sur la vente de la cité administrative de l'Etat par le gouvernement fédéral. Quelles initiatives avez-vous prises en vue d'organiser la concertation avec le fédéral quant à la réaffectation de la cité administrative?

Le PRAS a classé la cité administrative en zone d'intérêt régional. Il l'affecte entre autres aux logements, aux commerces de proximité, aux bureaux et aux zones d'intérêt collectif. Or, le gouvernement n'a toujours pas désigné d'auteurs de projet pour la réalisation d'un PPAS mettant en oeuvre ces intentions. Dans ce contexte, la vente de ce patrimoine est d'autant plus catastrophique que le fédéral se lie avec un seul promoteur pour la réaffectation de la zone. Une vente par lots aurait été plus intéressante.

Qu'en est-il de l'élaboration du dossier de base de ce PPAS? Qu'en est-il de la collaboration avec la ville de Bruxelles?

M. Daems a indiqué que le nouveau propriétaire devra des compléments au fédéral s'il obtient plus de 60.000 m² de bureaux, considérant que la vente s'opère quasi au montant de départ fixé par l'évaluation du Comité d'acquisition. Il estime donc que l'octroi de 40.000 m² de bureaux supplémentaires est quelque chose d'atteignable. Partagez-vous cette impression? Avez-vous apporté en cela des garanties à l'Etat fédéral ou au promoteur? La Région est-elle en contact avec l'acquéreur?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- La cité administrative de l'Etat constitue la Zone d'Intérêt Régional (ZIR) n°11 au PRAS, c'est-à-dire qu'elle est affectée aux logements, aux commerces de proximité, aux bureaux, aux activités productives et aux équipements d'intérêt collectif ou de service public. La superficie affectée au logement ne peut être inférieure à 35% de la superficie totale. La composition urbaine de l'ensemble vise à l'amélioration de la perméabilité piétonne et cycliste du site et à un aménagement du boulevard Pachéco entraînant la réduction de sa largeur carrossable.

Le Conseil des ministres fédéral du 4 avril dernier a officialisé la vente de la CAE au groupe néerlandais Breevast, déjà propriétaire de la Tour des Finances, ce qui permettra de développer un projet d'ensemble.

Le montant de la vente s'élève à 27,1 millions d'euros. Je ne suis pas intervenu dans la négociation des prix mais j'ai souligné qu'il valait mieux privilégier un acquéreur unique.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la location du complexe jusqu'à la fin de 2008 pour un loyer annuel de 10 millions d'euros.

On ne peut faire des logements valables et rendre le site convivial qu'en passant par une phase de démolition et de reconstruction. Le désamiantage et le remodelage de l'ensemble du site seront très coûteux. Nous devons éliminer la dernière cicatrice de la jonction Nord-Midi.

Le gouvernement va inviter la ville de Bruxelles à établir un PPAS sur la zone de la Cité administrative par un arrêté motivé précisant ce que la Région considère d'enjeu régional. Le Secrétaire d'Etat Willem Draps et moi-même avons confié une étude de faisabilité au Bureau Altiplan pour examiner les potentialités du site et permettre la rédaction de l'arrêté du gouvernement. Le programme de la ZIR devra se conformer aux grandes lignes directrices inscrites dans le PRAS.

M. Denis Grimberghs .- Il n'y a donc pas d'auteur de projet.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Cela est inexact. D'une part la Région prépare l'arrêté précisant le programme de la ZIR avec l'aide d'un

bureau agréé; d'autre part elle n'a pas à désigner l'auteur de ce projet puisque cela revient à la Ville de Bruxelles.

J'attends le résultat de l'étude du bureau Altiplan pour voir si l'objectif de 40.000 m² de bureaux est réalisable en respectant les 35% de logement. Je serai particulièrement attentif à ce que le projet global soit cohérent, esthétique et porteur d'un redéveloppement de la zone.

M. Denis Grimberghs .- Je ne suis pas sûr que l'idée de se livrer à un seul acteur privé soit la bonne. Je pense qu'il faut au contraire une maîtrise publique. Des exemples du passé ont démontré que c'était une formule plus efficace.

Les droits d'enregistrement sur cette opération reviennent à la Région. Nous avons donc un intérêt à organiser une vente au meilleur prix et à ne pas laisser l'Etat brader ses avoirs en Région bruxelloise.

On ne doit pas surdensifier cette zone. J'espère qu'on ne vous mettra pas sous pression dans un Comité de concertation pour obtenir plus de bureaux.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Le programme est fixé dans le PRAS. J'ai rencontré les candidats acquéreurs pour fixer les limites.

Grâce au PRAS, les pouvoirs publics ont la maîtrise urbanistique du site. Grâce à un acquéreur unique, nous aurons la garantie d'une vision d'ensemble du projet.

La cohérence des mesures fiscales dans les quartiers défavorisés prises au niveau fédéral et au niveau régional.

Mme Marion Lemesre .- Le gouvernement fédéral a adopté une liste des zones d'actions positives des grandes villes où la fiscalité sera utilisée pour relancer l'investissement immobilier. Le ministre des Finances a proposé une déduction fiscale des investissements consentis à des fins de rénovation et le report à 6 ans de l'adaptation du revenu cadastral consécutive à une rénovation.

Les limites des 180 quartiers identifiés comme défavorisés ont été fixées par deux bureaux d'étude agissant pour le ministre fédéral chargé de la politique des grandes villes. Or, ces périmètres ne correspondent pas à ceux de l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR) tels que définis par le PRD.

Comment les pouvoirs publics pourront-ils se justifier face à des requérants qui habitent en dehors des 180 quartiers dits fragilisés mais dans les limites EDRLR? L'action des pouvoirs publics est-elle cohérente? N'y a-t-il pas là une négation du fait régional? Y a-t-il eu concertation lors de l'élaboration du plan? Comment va-t-on résoudre l'incohérence des périmètres?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monu-

ments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Le Conseil des ministres du 4 avril dernier a adopté un projet d'arrêté déterminant les zones d'action positives des grandes villes. Les périmètres définis au niveau fédéral diffèrent quelque peu des EDRLR. En mars, le ministre des Finances a sollicité par courrier un avis de la Région de Bruxelles-Capitale sur la définition des quartiers. Le gouvernement de la Région a alors émis son souhait d'une concertation avec le gouvernement fédéral sur la base du PRD. Le gouvernement a été partiellement entendu car le fédéral a prévu que «le service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie devra périodiquement examiner si ces zones ne doivent pas faire l'objet d'une actualisation».

Notons que les mesures fiscales prises relèvent exclusivement des compétences fédérales. J'entends toutefois réexaminer le dossier avec le futur ministre fédéral en charge de ce dossier afin d'assurer la cohérence des mesures.

Investissements et industries culturelles

Mme Amina Derbaki Sbaï .- Vous avez annoncé la rénovation d'un immeuble industriel dans lequel pourraient se développer différentes industries culturelles.

Quel est ce lieu? MM. Gosuin et Miller ont-ils été associés au projet? De quelle manière les investissements seront-ils financés? Des contacts ont-ils été établis avec M. Demotte? La Communauté française n'est-elle pas le partenaire le plus indiqué en matière de politique culturelle?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- J'ai fait état de la possible acquisition d'un bâtiment industriel qui pourrait accueillir des entreprises actives dans les industries culturelles. Cette opération n'a pas encore abouti. Elle relève principalement du champ de l'expansion économique. Dès lors, les contacts auxquels vous faites référence ne se justifient pas.

Concertation entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande ou la province du Brabant flamand sur la jonction des itinéraires cyclables.

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais).- Aujourd'hui, "Dring Dring" appelle le public à se rendre à vélo au travail. A Evere, j'ai remarqué ce matin que les cyclistes inscrits issus de la Région étaient plus nombreux que ceux venant de l'extérieur. Ce qui confirme la pertinence de ma question.

Bruxelles mais aussi le Brabant flamand développent leur infrastructure cyclable. Il importe dès lors que les itinéraires cyclables se rejoignent. A une époque, une solution m'avait été promise pour l'impasse que constituait la route de grande randonnée LF 2 Amsterdam-Bruxelles dans la Forêt de Soignes. Le ministre Chabert avait alors promis qu'il veillerait à ce que la jonction soit réalisée entre la LF 2 et la route cyclable régionale n°1. Puisque le ministre a fait savoir que la route de grande randonnée entre l'Hexagone et Linkebeek / Rhode-

Sainte-Genève est maintenant terminée, je voudrais savoir si les deux routes sont aujourd'hui effectivement reliées.

Bruxelles a collaboré avec le Brabant flamand au rapport final préparé en février 2001 par "Langzaam Verkeer". La Région de Bruxelles-Capitale collaborera-t-elle aussi au développement concret du plan ? Est-il question d'une collaboration administrative ou structurelle ?

La Région bruxelloise dispose-t-elle de moyens et d'un personnel suffisants pour réaliser de tels projets ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. au nom de M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- En réponse à votre première question, je vous informe que la signalisation de cette jonction n'a pas encore été réalisée. Il s'agit en l'occurrence de la jonction de la route cyclable régionale 1 - une route cyclable de nature fonctionnelle sur la route de grande randonnée Amsterdam-Bruxelles, connue en Flandre sous le nom de "Landelijke Fietsroute 2", à caractère plutôt touristique. Mon intention reste de faire réaliser correctement cette signalisation, ainsi qu'il a été répondu à votre question écrite. J'ai adressé à ce propos une lettre à M. Gosuin qui est responsable de la signalisation sur les sentiers et chemins à travers la Forêt de Soignes.

A votre seconde question, je répondrai que des contacts réguliers ont été entretenus au niveau administratif entre les services cyclables régionaux bruxellois et les services provinciaux du Brabant flamand. Le but était essentiellement de développer un échange d'informations permettant d'adapter les différents projets les uns aux autres. En ce qui concerne le développement des réseaux, il n'existe toutefois pas de concertation ou de collaboration structurelles entre la province et la Région de Bruxelles-Capitale.

Quant à votre troisième question, je dois malheureusement vous informer que, selon moi, la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas des moyens suffisants pour assurer un suivi précis de tous ces exercices, et qu'elle souffre plus particulièrement d'un manque de personnel. Le personnel à disposition doit dès lors fixer certaines priorités; et dans ce cadre, c'est bien entendu la réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables propres qui prime.

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais) .- Je déplore la réponse de M. Chabert. Dans sa première réponse à ma question, les routes cyclables relèvent de la responsabilité des personnes chargées de la gestion forestière; or, cette réponse intervient après que j'aie posé ma question orale. Dans sa deuxième réponse, il dit qu'une concertation structurelle est nécessaire. Je trouve ceci étonnant étant donné qu'il s'agit de la responsabilité du ministre compétent. Je le remercie néanmoins de sa réponse.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de

l'Energie et du Logement (en néerlandais) .- Je transmettrai votre réponse à M. Chabert.

Groupements d'employeurs

Mme Marie-Jeanne Riquet .- J'ai appris qu'un premier groupement d'employeurs s'était créé à Bruxelles. Nous pouvons nous en réjouir car ces groupements offrent de nombreux avantages, qui sont bien expliqués sur le site de la Fébisp. Il s'agit en fait de groupements d'intérêt économique qui ont pour objet unique la mise de travailleurs à la disposition de leurs membres.

Les employeurs ont l'avantage de pouvoir adapter aisément le volume de la main-d'oeuvre à celui du carnet de commandes. Le groupement d'employeurs se crée aisément, il y a peu de contraintes administratives, et le coût horaire du travailleur est net, basé uniquement sur les heures réellement prestées.

Le travailleur, lui, bénéficie d'un contrat à temps plein à durée indéterminée, il peut varier les expériences tout en n'ayant qu'un seul employeur, le groupement.

La loi-programme, ainsi que l'arrêté d'exécution, qui réglementent les groupements d'employeurs existe depuis le 16 août 2000. Le groupement peut recruter des demandeurs d'emploi de longue durée, ainsi que les bénéficiaires du minimum de moyens d'existence et de l'aide sociale financière. L'activation des allocations de chômage peut être obtenue, ainsi que d'autres aides à l'embauche, ce qui limite les frais de personnel tout en offrant une réelle chance d'insertion.

On peut s'étonner dès lors du fait que la formule ne rencontre pas plus de succès. Selon la Fébisp, c'est sans doute dû au fait qu'elle n'est pas suffisamment connue.

Le premier groupement bruxellois aurait vu le jour avec l'aide de la Mission locale d'Etterbeek et a démontré qu'il existe un public d'entreprises intéressées. L'Agence Bruxelloise de l'Entreprise aurait également apporté son aide.

Quelles sont effectivement les aides apportées par ces deux opérateurs bruxellois? Des dispositions ont-elles été prises pour en informer les autres opérateurs? Un soutien accru à ce type de démarche pourrait-il être envisagé, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du Pacte social pour l'emploi?

Mme Anne-Françoise Theunissen .- Un regroupement d'employeurs est une société qui réunit des employeurs dans le but de recruter des salariés et de les mettre à disposition de ses membres, selon les besoins de chacun d'eux. Cette formule remplace le recours aux travailleurs intérimaires par le choix de collaborateurs choisis pour une longue période.

Pour les salariés, les groupements d'employeurs présentent d'importants avantages par rapport aux normes forcées de flexibilité qui sont de plus en plus pratiquées. Ce sont de véritables emplois dont il s'agit. C'est pour cela qu'Ecolo encourage la constitution de groupements d'employeurs qui sont potentiellement un moyen de créer de l'emploi stable pour des personnes peu qualifiées. La formule permet aussi de faciliter,

pour des petites entreprises, l'embauche compensatoire lors de la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail.

Les groupements d'employeurs adoptent la forme d'une société à part entière, mais leur objet social consiste uniquement dans la mise en commun de travailleurs. Ils peuvent se développer dans le cadre du Maribel social et du plan Activa.

Un problème particulier concernait les candidats réfugiés politiques qui ne remplissaient pas les conditions d'accès au programme Activa. Des modifications récentes ont été apportées et un permis C leur est dorénavant délivré; il est valable un an, renouvelable et délivré à Bruxelles par l'Orbem. Compte tenu de ces changements, par quels dispositifs pouvez-vous donner aux candidats réfugiés toutes les chances d'être engagés et éviter de nouvelles discriminations à l'embauche?

Comment le ministre soutient-il le projet Jobiris pour en assurer une viabilité à long terme? Comment envisage-t-il de développer les groupements d'employeurs en Région bruxelloise et quels pourraient être les incitants possibles? Comment l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (fusion de Technopole et Ecobru) pourrait-elle être mieux associée? Quels secteurs pourraient être couverts? Quel est l'encadrement prévu pour ces travailleurs peu qualifiés pour assurer durablement leur insertion professionnelle?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. .- Le système des groupements d'employeurs a la faculté d'augmenter la mobilité des travailleurs tout en leur garantissant la stabilité grâce à des contrats de travail à durée indéterminée.

Vous avez évoqué le public cible. En Région de Bruxelles-Capitale, nous en sommes à la phase d'observation d'une expérience initiée par la Mission Locale d'Etterbeek. Celle-ci a convaincu quatre entreprises de participer à cette expérience et les a ensuite accompagnées dans la mise en place de la structure juridique de même que pour l'engagement du public cible.

Pour informer les autres opérateurs, une brochure d'information a été éditée par le service public fédéral "emploi, travail et concertation sociale".

En ce qui concerne un éventuel soutien accru à ce type de démarche, la première année est certes encourageante avec la création de treize emplois nets mais qu'il convient d'analyser dans une perspective de développement à long terme.

La viabilité à long terme ne peut être assurée que par une auto-suffisance du groupe d'employeurs Jobiris.

Les charges fixes d'un groupement sont relativement faibles. L'étape la plus lourde est la recherche et la mise en contact des entreprises potentiellement intéressées par ce type de projet.

Le développement de ce type de structure dépendra des éventuelles vocations qu'auraient suscitées la Mission Locale d'Etterbeek et l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise. Les missions locales sont des acteurs de premier plan grâce à leur connaissance du terrain. Enfin, l'Agence Bruxelloise a, elle, plus un rôle d'information et de mise en relation sectorielle.

Tous les secteurs pourraient être couverts. En effet, le partage de la main-d'oeuvre peut concerner aussi bien des entreprises de secteurs complémentaires que des entreprises proches géographiquement, pour répondre à des pics de saisonnalité ou à un besoin ponctuel de main-d'oeuvre qualifiée.

En ce qui concerne le suivi des travailleurs, les missions locales et autres intervenants de terrain ont l'habitude de suivre et de conseiller le public cible. De plus, les travailleurs bénéficient de plusieurs expériences qualifiantes qui augmentent leur employabilité tout en ayant un employeur unique.

Mme Marie-Jeanne Riquet .- Est-il tenu compte dans la phase d'observation des expériences réussies à l'étranger?

Mme Anne-Françoise Theunissen .- Au vu des premiers résultats, on ne pourra plus dire que les initiatives d'insertion ne portent pas leurs fruits. Il était nécessaire de travailler un ou deux ans pour réussir cette opération.

Je souhaite que l'on fixe une échéance à la période pilote.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement .- Le développement de cette activité se fait via la loi fédérale elle-même inspirée de l'expérience française.

Pour soutenir cette opération, j'ai octroyé en 2001 16.000 euros à Jobiris et 19.000 euros à la mission locale d'Etterbeek, reconduits en 2003.

L'engagement des 13 travailleurs représente une augmentation de l'emploi de 13% pour quatre entreprises.

Politique de suspension en cas de refus de l'emploi

M. Jean-Luc Vanraes (en néerlandais) .- Nul n'ignore la triste situation du marché du travail dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'ONem a récemment publié son rapport annuel 2002. Il en ressort qu'en Flandre, 220 personnes qui ont refusé le travail ont été suspendues, contre 2 en Wallonie et 5 dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ces suspensions n'interviennent qu'après que les offices régionaux de l'emploi ont signalé les cas de refus de l'emploi à l'ONem et qu'un inspecteur de l'ONem a rencontré les personnes concernées. Statistiquement, le chiffre de 5 cas à Bruxelles contre 220 en Flandre est hallucinant.

Ces chiffres sont-ils corrects ? Les cas sont-ils systématiquement signalés à l'ONem par l'ORBEM ? Existe-t-il une convention explicite et une bonne collaboration avec l'ONem ? Comment le ministre explique-t-il ces chiffres ? Une politique de suspension alternative ne serait-elle pas nécessaire ?

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement (en néerlandais).- Je ne suis pas d'accord avec cette analyse. Je suis satisfait du nombre peu élevé de personnes suspendues à Bruxelles. Il y a deux manières de faire baisser les chiffres du chômage. La première consiste à exclure des catégories de personnes, la seconde, à jouer sur les causes en favorisant le développement économi-

que et en réagissant positivement au marché du travail. Je donne la priorité à la seconde méthode.

Dès lors que les suspensions des allocations de chômage sont opérées par l'ONem, il s'agit d'une matière fédérale et je ne puis juger de l'exactitude de ces chiffres. Le transfert de données systématique concernant les bénéficiaires d'une allocation de chômage a été fixé dans un protocole entre l'ONem et les trois services régionaux pour l'emploi. L'ORBEM respecte ce protocole à la lettre. La première partie de celui-ci contient un suivi informatisé de l'invitation. Tous les cas de non-présentation sont signalés à l'ONem. La seconde partie concerne le transfert des informations sur les refus d'emploi ou les refus de suivre une formation professionnelle.

Le nombre réduit de cas de suspension à Bruxelles peut s'expliquer par la motivation des demandeurs d'emploi à se sortir de leur situation. De plus en plus de demandeurs d'emploi dans notre Région envoient des sollicitations spontanées. En outre, certaines propositions d'emploi sont reprises nominativement sur le site de l'ORBEM. Il en résulte une diminution du nombre d'invitations et donc du nombre de refus enregistrés.

Mon principe est d'aider un maximum de demandeurs d'emploi à trouver du travail, même ceux qui ont été suspendus par l'ONem.

M. Jean-Luc Vanraes (en néerlandais).- Mon intention n'est pas de dire qu'il faut toujours sanctionner. Mais celui qui ne cherche pas de travail peut avoir une mauvaise influence sur d'autres chômeurs. Les chiffres cités pourraient aussi indiquer un manque d'accompagnement; les cas de refus détectés seraient moins nombreux. J'espère dès lors que le ministre recevra davantage de moyens afin d'améliorer cet accompagnement.

M. Eric Tomas, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement (en néerlandais) .- Je tiens à insister sur le fait que mes services sont à la disposition de tout un chacun.

La nécessité d'un renforcement drastique de la sécurité routière

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais).- Les limiteurs de vitesse intelligents (LVI) contraignent les conducteurs à respecter les limitations de vitesse. Le nombre de cas où une vitesse trop élevée est à l'origine d'accidents de la route est important. Les Etats-Généraux pour la sécurité routière veulent réduire de moitié le nombre de victimes en dix ans. Que pense le secrétaire d'Etat du recours à la technologie pour limiter la vitesse ? Choisissez-vous le limiteur restrictif ou informatif ? Une enquête a montré qu'il y avait une base assez importante en faveur d'un limiteur restrictif. A Gand, un projet de LVI a déjà démarré. Où en est l'étude à Bruxelles ? Avez-vous l'intention de lancer un projet de démonstration ? A l'aide de quels incitants comptez-vous impliquer les autres partenaires dans le projet de LVI ?

M. Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie, de l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais). - Depuis 1993, différents projets de LVI ont démarré en Europe. Une enquête a montré que bon nombre d'automobilistes en Flandre étaient favorables au LVI. J'ai déjà testé une voiture équipée du LVI et je voudrais promouvoir les tests ou la mise en oeuvre d'actions afin de réduire le nombre de victimes de la route. En 2001, j'ai proposé de réaliser un test LVI à Bruxelles, mais nous avons dû prendre contact à plusieurs reprises avec l'IBSR. Entre-temps, un test LIV avait débuté à Gand sur 37 véhicules. En octobre 2002, j'ai organisé une réunion afin de rassembler autour de la table les différents partenaires dans le cadre d'un projet bruxellois. L'objectif était de déterminer la faisabilité d'un test LVI et de développer un projet bruxellois qui devait être un complément au projet gantois. Dès lors que les propositions furent nombreuses, il a été proposé de faire examiner la faisabilité du test LVI par un groupe de travail des Etats-Généraux bruxellois.

Selon le groupe de travail, un test similaire à celui de Gand ne livrera pas de nouvelles données. En outre, le groupe de travail précise qu'un test LVI nécessite qu'une carte numérique de la vitesse légalement autorisée dans chaque rue soit au préalable réalisée. Pour la Région, cela constitue une opération importante. Un projet de cartographie de ce type a récemment été soumis à la Commission européenne. Le groupe de travail soutient le projet LVI mais celui-ci doit s'inscrire dans le cadre d'une vision à long terme et dans un contexte européen.

Le groupe de travail a examiné la question des boîtes noires. Lorsqu'une importante entreprise de taxis bruxelloise a équipé ses véhicules de boîtes noires, elle a enregistré 50 % d'accidents de moins. Compte tenu du prix raisonnable de ces boîtes et de leur impact sur le comportement au volant, les véhicules des services publics pourraient en être équipés. Le groupe de travail affinera ses propositions à ce sujet d'ici septembre. Je ne vois pas de problème à ce qu'elles soient déjà abordées en ce parlement au mois de juin.

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais). - Je ne suis pas d'accord. Ainsi, la carte numérique n'est pas nécessaire pour entamer un projet de démonstration. Nous pourrions cependant y revenir lorsque nous débattons de la question.

VOTES NOMINATIFS

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution (de M. Joël Riguelle) invitant le gouvernement régional à demander au gouvernement fédéral l'abrogation de la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé.

- Les conclusions de la commission sont adoptées par 44 voix contre 21 (voir vote nominatif n°2 en annexe).

- Le projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établis-

sement, l'exécution et le suivi d'un Plan National Climat, ainsi qu'à l'établissement de rapports dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto est adopté par 61 voix contre 1 et 3 abstentions (voir vote nominatif n°3 en annexe).

- La séance est levée à 18 h.45.

- Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

CONGES ET ABSENCES

M. Jos Chabert, en mission à l'étranger, demande d'excuser son absence à la présente séance.

VOTES NOMINATIFS

Vote nominatif n°1

Ont voté oui:

Alain Adriaens, Eric André, Mohamed Azzouzi, Jan Beghin, Françoise Bertieaux, Jean-Jacques Boelpaep, Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Alain Bultot, Adelheid Byttebier, Danielle Caron, Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Alain Daems, Olivier de Clippele, Magda De Galan, Jacques De Grave, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Stéphane de Lobkowicz, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willy Decourty, Amina Derbaki Sbaï, Christos Doukeridis, Dominique Dufourny, Isabelle Emmery, Sven Gatz, Brigitte Grouwels, Bernard Ide, Marion Lemesre, Geneviève Meunier, Claude Michel, Isabelle Molenberg, Michel Moock, Anne-Sylvie Mouzon, Joseph Parmentier, Martine Payfa, Caroline Persoons, Marie-Jeanne Riquet, François Roelants du Vivier, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Françoise Schepmans, Philippe Smits, Anne Françoise Theunissen, Didier van Eyll, Michel Van Roye, Walter Vandenbossche, Jean-Luc Vanraes, Rudi Vervoort, Bernadette Wynants

Se sont abstenus:

Benoît Cerexhe, Julie de Groote, Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Joël Riguelle

Vote nominatif n°2

Ont voté oui:

Jan Beghin, Françoise Bertieaux, Jean-Jacques Boelpaep, Sfia Bouarfa, Alain Bultot, Adelheid Byttebier, Danielle Caron, Michèle Carthé, Bernard Clerfayt, Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Mohammed Daif, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Magda De Galan, Jacques De Grave, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Stéphane de Lobkowicz, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willy Decourty, Amina Derbaki Sbaï, Dominique Dufourny, Isabelle Emmery, Sven Gatz, Brigitte Grouwels, Guy Hance, Marion Lemesre, Claude Michel, Isabelle Molenberg, Michel Moock, Anne-Sylvie Mouzon, Joseph Parmentier, Martine Payfa, Caroline Persoons, Marie-Jeanne Riquet, François Roelants du Vivier, Mahfoudh Romdhani, Audrey Rorive, Philippe Smits, Didier

van Eyll, Walter Vandenbossche, Jean-Luc Vanraes, Rudi Vervoort

Ont voté non:

Alain Adriaens, Marguerite Bastien, Dominique Braeckman, Benoît Cerexhe, Alain Daems, Julie de Grootte, Christos Doukeridis, Béatrice Fraiteur, Marie-Rose Geuten, Denis Grimberghs, Bernard Ide, Fouad Lahssaini, Michel Lemaire, Albert Mahieu, Geneviève Meunier, Yaron Pesztat, Joël Riguelle, Anne-Françoise Theunissen, Jos Van Assche, Michel Van Roye, Bernadette Wynants

Vote nominatif n°3

Ont voté oui:

Alain Adriaens, Jan Beghin, Françoise Bertieaux, Jean-Jacques Boelpaep, Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Alain Bultot, Adelheid Byttebier, Danielle Caron, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Bernard Clerfayt, Marc Cools, Jean-Pierre Cornelissen, Alain Daems, Mohammed Daif, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Magda De Galan, Jacques De Grave, Julie de Grootte, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Stéphane de Lobkowicz, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willy Decourty, Amina Derbaki Sbai, Christos Doukeridis, Dominique Dufourny, Isabelle Emmery, Béatrice Fraiteur, Sven Gatz, Marie-Rose Geuten, Denis Grimberghs, Brigitte Grouwels, Bernard Ide, Fouad Lahssaini, Michel Lemaire, Marion Lemesre, Albert Mahieu, Geneviève Meunier, Claude Michel, Isabelle Molenberg, Michel Moock, Anne-Sylvie Mouzon, Joseph Parmentier, Martine Payfa, Caroline Persoons, Yaron Pesztat, Joël Riguelle, Marie-Jeanne Riquet, François Roelants du Vivier, Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits, Anne-Françoise Theunissen, Didier van Eyll, Michel Van Roye, Walter Vandenbossche, Jean-Luc Vanraes, Rudi Vervoort, Bernadette Wynants

Ont voté non:

Jos Van Assche

Se sont abstenus:

Marguerite Bastien, Guy Hance, Audrey Rorive

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

La désignation de Mme Dominique DUFOURNY comme membre suppléante de la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction Publique, des Relations Extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Alain ZENNER.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE FONCIÈRE

La désignation de Mme Dominique DUFOURNY comme membre suppléante de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, en remplacement de M. Alain ZENNER.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU

La désignation de Mme Dominique DUFOURNY comme membre effective de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de Mme Marion LEMESRE.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, CHARGÉE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DE L'ÉNERGIE, DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La désignation de Mme Dominique DUFOURNY comme membre effective de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Énergie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique, en remplacement de M. Alain ZENNER.